



AVIS D'ENQUÊTE

Abattage d'arbre

Conformément aux articles 3, 8, 14, 15 et 16 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et aux articles 15, 16, 18, 19 et 21 du Règlement d'application de la loi précitée, la Municipalité informe sur la demande d'abattage de l'arbre mentionné ci-dessous :

Désignation et taille de l'arbre : Saule – Circonférence : -

Situation : En Saugeon 2
1029 Villars-Sainte-Croix

Propriétaire(s) : Patrizia Genton
En Saugeon 2
1029 Villars-Sainte-Croix

Motifs :

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO)

Compensation : -

Remarques : Tronc malade – travaux d'élagage hors entretien courant – coupe très basse afin d'avoir des rejets sains.

Durée de l'enquête : du 16 avril au 17 mai 2026

Les remarques ou observations sur cette demande doivent parvenir à la Municipalité dans le délai d'enquête susmentionné.

Villars-Sainte-Croix, le 14 avril 2026

La Municipalité